

Aux actionnaires:

Au cours du troisième trimestre de 2010, Groupe Bikini Village inc. (“Groupe Bikini Village” ou la “Société”) a réalisé une performance des ventes semblable à celle du trimestre correspondant de l’année précédente; et pour une deuxième année consécutive, réalisé des ventes soutenues au cours du trimestre traditionnellement impacté par le ralentissement saisonnier de ses volumes d’affaires.

Résultats du troisième trimestre terminé le 30 octobre 2010

Les ventes nettes pour le troisième trimestre terminé le 30 octobre 2010 ont été de 6,5 millions \$ comparativement à 6,7 millions \$ pour la période correspondante de l’année précédente. Les ventes comparables, qui représentent les ventes du même nombre de boutiques d’une année à l’autre, ont augmenté de 2 % pour le trimestre.

Au cours de son troisième trimestre, la Société a réussi à contenir sa perte d’exploitation (BAIIA¹) à 1,5 million \$, en baisse de 0,4 million \$ comparativement à une perte d’exploitation (BAIIA¹) de 1,9 million \$ pour la même période de l’année précédente en gérant efficacement et dynamiquement ses inventaires, en priorisant la vente de marchandises à prix régulier et en exerçant un contrôle strict de ses coûts. Alors que notre troisième trimestre présente son lot de défis et est historiquement déficitaire dû au caractère saisonnier des affaires de la Société, nos résultats du troisième trimestre des deux dernières années démontrent clairement l’efficacité de nos stratégies opérationnelles même dans des périodes plus lentes.

Pour le trimestre terminé le 30 octobre 2010, notre perte nette était de 1,5 million \$ ((0,81) \$ par action*, de base et diluée), comparativement à une perte nette de 1,8 million \$ ((1,34) \$ par action*, de base et diluée) pour la même période l’année précédente.

Résultats de la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010

Les ventes nettes pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010 ont été respectivement de 30,8 millions \$ comparativement à 28 millions \$ pour la période correspondante de l’année précédente. L’augmentation de nos ventes après neuf mois en 2010, est principalement attribuable à notre stratégie de gestion dynamique des inventaires qui a permis de pleinement profiter des conditions climatiques favorables rencontrées au cours du deuxième trimestre de 2010. Les ventes comparables, qui représentent les ventes du même nombre de boutiques d’une année à l’autre, ont augmenté de 11,2 % pour la période de neuf mois se terminant à la même date.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, la Société réalise un BAIIA¹ positif de 1 million \$ comparativement à un BAIIA¹ négatif de 1,3 million \$ pour la même période de l’année précédente. L’augmentation de 2,3 millions \$ de notre marge d’exploitation au cours des trois premiers trimestres de 2010 est le résultat direct de notre stratégie qui consiste à gérer de façon stricte nos inventaires, à prioriser la vente de nos marchandises à prix régulier et à contrôler avec fermeté nos coûts, le tout ayant contribué à des marges d’exploitation plus soutenues, une meilleure contribution de nos boutiques et une réduction de nos frais généraux.

Pour les neuf premiers mois terminés le 30 octobre 2010, la Société a enregistré une perte nette de 521 000 \$ ((0,37) \$ par action* de base et diluée), comparativement à une perte nette de 2,3 millions \$ ((1,69) \$ par action*, de base et diluée) pour la même période de l’année précédente.

* Suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010.

1) Mesure financière non-conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) telle que définie à la page 4 du Rapport de gestion trimestriel pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010. Le rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables établies conformément aux PCGR est présenté à la page 7 de ce présent rapport.

Perspectives ¹⁾

La réduction de notre perte au cours du troisième trimestre prouve que nos efforts de restructuration des trois dernières années ont été pertinents et fonctionnent. L'approche prudente et disciplinée appliquée au cours des trois dernières années nous a rendus plus compétitifs et nous sommes confiants et enthousiastes quant au futur de notre organisation. Étant donné les résultats positifs que ces stratégies ont générés, nous demeurerons fidèles à ces dernières, en portant une attention particulière à la performance de tous les niveaux de l'organisation, afin d'augmenter nos volumes d'affaires tout en générant une rentabilité accrue.

Groupe Bikini Village entame le dernier trimestre de son exercice dans une situation optimale d'inventaires et une trésorerie accrue, conséquence directe de la performance accrue des trois premiers trimestres et du succès de la notice d'offre de droits et de son placement privé concomitant.

Dans le dernier trimestre de 2010 et par la suite, nous emploierons ces avantages et cette latitude pour créer de la valeur pour nos actionnaires, soit en créant nos propres opportunités ou en prenant avantage d'autres alternatives stratégiques pouvant se présenter.

Remerciements

Au nom de l'équipe de direction, je désire remercier nos clients, les membres de notre Conseil de leur implication, nos employés pour leur engagement, ainsi que nos locateurs, fournisseurs et prêteurs pour leur soutien continu. Encore ce trimestre, je tiens à remercier nos actionnaires pour leur patience et pour avoir reconnu que nos stratégies amélioreraient notre situation au fur et à mesure que les conditions économiques continueraient d'évoluer positivement. Dans le dernier trimestre de 2010 et par la suite, nous continuerons à créer de la valeur pour nos actionnaires.



Yves Simard, CA
Président et chef de la direction
Sainte-Julie, le 9 décembre 2010

1) À lire parallèlement avec « Déclarations prospectives » figurant à la page 5 du Rapport de gestion trimestriel pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010.

(en milliers de dollars, sauf les données par action et statistiques)

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
Résultats d'exploitation				
Produits d'exploitation	6 527\$	6 658\$	30 785\$	27 980\$
Marge (perte) d'exploitation - BAIIA ¹	(1 498)	(1 885)	1 004	(1 305)
En % sur ventes	(23,0)%	(28,3)%	3,3 %	(4,7)%
Perte nette	(1 478)	(1 794)	(521)	(2 273)
En % sur ventes	(22,6)%	(26,9)%	(1,7)%	(8,1)%
Perte par action * de base et diluée	(0,81)	(1,34)	(0,37)	(1,69)
Nombre moyen pondéré d'actions * en circulation (en milliers) de base et dilué	1 819	1 341	1 396	1 341
Autres statistiques				
Activités d'investissement - nettes (en milliers de \$)	396	164	1 205	1 419
Nombre de boutiques à la fin de la période	60	63	60	63
Nombre d'employés	470	475	470	475

* Suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010.

1) Mesure financière non-conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) telle que définie à la page 4 du Rapport de gestion trimestriel pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010. Le rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables établies conformément aux PCGR est présenté à la page 7 de ce présent rapport.

Le présent rapport de gestion, arrêté en date du 9 décembre 2010, porte sur les activités commerciales et les résultats financiers de Groupe Bikini Village inc. (« Groupe Bikini Village » ou la « Société ») pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 octobre 2010 et doit être lu à la lumière des états financiers non vérifiés de la période terminée le 30 octobre 2010 et des notes y afférentes. L'information financière est en dollar canadien.

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	4
MESURES FINANCIÈRES NON-CONFORMES AUX PCGR	4
DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	5
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES	5
CARACTÈRE SAISONNIER DE NOS ACTIVITÉS	5
À PROPOS DE GROUPE BIKINI VILLAGE	5
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	6
INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES	7
SITUATION DE TRÉSORERIE	10
SITUATION DE TRÉSORERIE FUTURE	11
UTILISATION D'ESTIMATIONS	12
APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS	12
NORMES COMPTABLES MISES EN ŒUVRE AU COURS DES PREMIERS NEUF MOIS DE 2010	12
MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES	12
CONTRÔLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION	21
CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	21
RISQUES ET INCERTITUDES	21
SITUATION FINANCIÈRE	23
ACTIONS ET OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN CIRCULATION	23
INFORMATION ADDITIONNELLE	24
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	24
PERSPECTIVES	25
ÉTATS FINANCIERS	26

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Groupe Bikini Village, constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, commercialise des produits de mode balnéaire tels que maillots de bain, vêtements de plage et de voyage ainsi que divers accessoires de plage par l'entremise de ses boutiques « Bikini Village » et « Océan Bikini Village ».

Au cours du troisième trimestre de 2009, la Société a aussi procédé à l'ouverture de sa première boutique test « Lanai », boutique de prédilection où trouver toutes les créations portant la signature des marques préférées des jeunes femmes.

MESURES FINANCIÈRES NON-CONFORMES AUX PCGR

Le BAIIA qui se définit comme le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements, frais de réorganisation et éléments inhabituels, est une mesure utilisée dans le présent rapport de gestion mais ne devrait pas être considéré comme une mesure du rendement financier de la Société selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR » canadiens). Il ne devrait pas être pris en considération hors contexte et ne peut remplacer le bénéfice net (perte nette), les flux de trésorerie liés à l'exploitation, à l'investissement et au financement ni toute autre donnée des états financiers présentée dans les états financiers à titre d'indicateurs du rendement financier ou des liquidités. La direction est d'avis que cette mesure constitue une information supplémentaire utile car elle fournit une indication de la rentabilité des activités avant déduction des impôts sur le bénéfice, du service de la dette et des dépenses en immobilisations. Puisque le BAIIA n'est pas une

mesure établie conformément aux PCGR, le BAIIA, tel qu'il est présenté, ne peut être comparé à d'autres mesures semblables d'autres sociétés puisque la définition du BAIIA adoptée par la Société peut différer de celle d'autres entreprises.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document renferme des informations prospectives concernant nos activités, notre rendement financier, notre situation financière et nos projets de financement futurs. Ces informations sont fondées sur certaines hypothèses posées et analyses effectuées par nous à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs attendus, de même que d'autres facteurs que nous estimons appropriés dans les circonstances. Cependant, la question de savoir si les événements réels seront conformes à nos attentes et à nos prédictions est soumise à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses, y compris les risques et incertitudes décrits sous la rubrique « Risques et incertitudes » du présent Rapport de gestion de la Société et sous la rubrique « Facteurs de risques » de la Notice annuelle courante de la Société. Par conséquent, toutes les informations prospectives que renferme le présent document sont données sous réserve de ces mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats ou les événements prévus se matérialiseront, voire, même s'ils se matérialisaient en majeure partie, qu'ils auront les incidences prévues sur notre Société.

Les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent document représentent nos attentes au 9 décembre 2010 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à réviser les informations prospectives à la suite de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, ni n'avons-nous l'intention de le faire, à moins que cela ne soit requis aux termes des lois applicables. Les lecteurs doivent considérer ces facteurs, entre autres, avec prudence et sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée aux déclarations prospectives de la Société.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Ces états financiers intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux PCGR canadiens pour l'information financière intermédiaire et par conséquent, ne comprennent pas toute l'information et toutes les notes exigées par les PCGR canadiens qui s'appliquent aux états financiers annuels. De l'avis de la direction, tous les redressements (qui constituent des écritures de régularisation récurrentes normales) considérés comme nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière de la Société ont été pris en compte. Les états financiers intermédiaires non vérifiés devraient être lus en tenant compte des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 30 janvier 2010 et des notes y afférentes.

CARACTÈRE SAISONNIER DE NOS ACTIVITÉS

Les activités de la Société ont un caractère saisonnier et les ventes de marchandises ont été historiquement plus élevées aux deuxième et quatrième trimestres. Conséquemment, la perte d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 octobre 2010 n'est pas nécessairement révélatrice des résultats d'exploitation d'un exercice complet.

À PROPOS DE GROUPE BIKINI VILLAGE

Groupe Bikini Village inc., au service des Canadiens depuis près d'un quart de siècle, est l'un des chefs de file dans la vente au détail de la mode balnéaire à travers un réseau de boutiques nouvellement ouvertes et renovées qui couvre tout l'est du pays. Dans ses boutiques claires et invitantes, caractérisées par leurs salles d'essayage confortables et leur personnel attentionné, Groupe Bikini Village permet à sa clientèle, de toutes silhouettes, de choisir parmi la plus vaste sélection au Canada de maillots de bain, d'accessoires pour la plage et de vêtements pour les croisières, et ce, dans les marques les plus populaires de l'industrie. L'addition récente à son réseau d'une boutique Lanaï à Brossard, Québec, offre des créations de marques pour jeunes femmes. Groupe Bikini Village, dont le siège social est situé à Sainte-Julie au Québec, exploite 60 boutiques

et emploie environ 470 personnes. Ses actions se transigent sur la Bourse de Toronto sous le symbole GBV. Pour de plus amples renseignements au sujet de la Société, veuillez visiter notre site Web à www.bikinivillage.com.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Les ressources investies par le Groupe Bikini Village dans la rénovation de son réseau de détail au cours des dernières années a donné à la Société un avantage concurrentiel sur le marché d'aujourd'hui, et nous continuons à investir dans notre réseau et à chercher de nouvelles occasions d'augmenter nos ventes et d'améliorer l'expérience d'achat que nous offrons à notre clientèle.

Jusqu'à présent en 2010, nous avons:

- ouvert une nouvelle boutique à Waterloo, Ontario;
- relocalisé trois boutiques au Québec et une en Ontario dans de nouveaux locaux pour assurer de meilleures conditions de profitabilité;
- entièrement rénové deux de nos boutiques en Ontario incluant notre boutique du Toronto Eaton Centre; et
- fermé quatre boutiques non performantes.

En date de ce rapport de gestion, notre réseau se répartit comme suit :

	Québec	Ontario	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Total
Bikini Village	29	26	1	1	57
Océan Bikini Village	2				2
Lanaï	1				1
TOTAL :	32	26	1	1	60
Récemment ouvertes ou rénovées	21	15	1	1	37
En %	66 %	58 %	100 %	100 %	62 %

L'analyse des pages subséquentes décrit les mesures que nous avons prises afin de peaufiner notre stratégie d'exploitation en réponse aux conditions changeantes du marché. Ce rapport examine également certains éléments qui ont eu une incidence sur les périodes de 2010 et de 2009 sous discussion.

Le rapport suivant est un sommaire d'informations financières choisies et des résultats comparatifs pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 octobre 2010 et pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 octobre 2009.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	6 527	6 658	30 785	27 980
Bénéfice (perte) d'exploitation - BAIIA ¹	(1 498)	(1 885)	1 004	(1 305)
Moins:				
Intérêts	155	192	505	581
Amortissements	365	392	1 128	1 177
Perte avant impôts sur les bénéfices	(2 018)	(2 469)	(629)	(3 063)
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	(540)	(675)	(108)	(790)
Perte nette	(1 478)	(1 794)	(521)	(2 273)
Perte par action * de base et diluée	(0,81)	(1,34)	(0,37)	(1,69)
Nombre moyen pondéré d'actions * en circulation (en milliers) de base et dilué	1 819	1 341	1 396	1 341
Flux de trésorerie				
D'exploitation	(3 232)	(1 714)	(601)	(2 145)
De financement	1 698	(284)	1 192	(246)
D'investissement	(396)	(164)	(1 205)	(1 419)
Total de l'actif	19 401	18 200	19 401	18 200
Total du passif à long terme ²	2 281	3 099	2 281	3 099

* Suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010.

1) Mesure financière non-conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) telle que définie à la page 4 de ce Rapport de gestion trimestriel. Le rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables établies conformément aux PCGR est présenté dans ce tableau.

2) Excluant la portion à court terme de la dette à long terme et des débetures convertibles, les crédits reportés au titre des contrats de location ainsi que les impôts futurs.

Troisième trimestre et période de neuf mois terminés le 30 octobre 2010 en comparaison avec le troisième trimestre et période de neuf mois terminés le 31 octobre 2009.*Produits d'exploitation*

Les produits d'exploitation de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 octobre 2010 se sont élevés à 6,5 millions \$, comparativement à 6,7 millions \$ pour la période de trois mois correspondante de l'année précédente. Nos ventes comparables, qui comparent les ventes d'un même nombre de boutiques durant la même période, ont augmenté de 2 % au cours du troisième trimestre. Groupe Bikini Village, pour une deuxième année consécutive, a réalisé des ventes soutenues au cours d'un trimestre traditionnellement impacté par le ralentissement saisonnier de ses volumes d'affaires.

Le chiffre d'affaires total au cours de la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010 s'élève à 30,8 millions \$, soit une augmentation de 10 %, comparativement à l'année précédente, dont le chiffre d'affaires s'était élevé à 28 millions \$. Dans les premiers neuf mois de l'année, les ventes comparables ont été en hausse de 11,2 % par rapport à la période comparable en 2009. Depuis le début de l'année 2010, la Société a opéré dans des conditions « normales » et favorables à son marché, tant au point de vue des conditions économiques que des conditions climatiques, alors qu'en 2009, les opérations de la Société avaient été ralenties par des conditions météorologiques défavorables, la récession économique et le virus de la grippe H1N1. Tous ces facteurs ayant diminué la demande pour nos produits. De plus, notre stratégie de gestion dynamique de nos inventaires nous a permis de prioriser la vente de nos marchandises à prix régulier et de pleinement profiter des conditions climatiques favorables du deuxième trimestre de 2010.

Marge (perte) d'exploitation BAIIA¹

Pour le troisième trimestre de 2010, la Société montre un BAIIA¹ négatif (tel que précédemment défini dans la rubrique « Mesures financières non-conformes aux PCGR ») de 1,5 million \$ soit (23 %) comparativement à un BAIIA¹ négatif de 1,9 million \$, soit (28,3 %) pour le troisième trimestre de 2009.

La diminution de 0,4 million \$ de la perte d'exploitation au troisième trimestre de 2010 comparativement au troisième trimestre de 2009 est attribuable majoritairement à la hausse de la contribution marginale des ventes de 0,2 million \$, résultat direct de notre stratégie qui consiste à prioriser la vente de marchandises à prix régulier et la gestion stricte de nos inventaires. Nous avons aussi diminué les coûts d'opérations variables en fermant des boutiques non performantes et en maintenant un contrôle strict de nos dépenses.

Le BAIIA¹ pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010 s'est établi à 1 million \$, 3,3 %, comparativement à un BAIIA¹ négatif de 1,3 million \$ ou (4,7 %) pour la période correspondante de l'année précédente. La variance positive de 2,3 millions \$ du BAIIA¹ pour les premiers neuf mois de 2010 comparativement à 2009 est attribuable majoritairement à la hausse de la contribution marginale des ventes (2,4 millions \$), résultat direct de l'augmentation du volume des ventes et de notre stratégie qui consiste à prioriser la vente de marchandises à prix régulier et la gestion stricte de nos inventaires. Les coûts d'opération variables, principalement les salaires, ont été en hausse dû au volume d'affaires accru et à la hausse du salaire minimum au Québec et en Ontario. D'autre part, la gestion stricte des coûts directs et administratifs a presque complètement contrebalancé sur une base cumulative l'impact négatif de la hausse des salaires décrite ci-dessus.

1) Mesure financière non-conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) telle que définie à la page 4 de ce Rapport de gestion trimestriel. Le rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables établies conformément aux PCGR est présenté à la page 7 de ce présent rapport.

Frais financiers et amortissements

Les charges de financement ont diminué pour la période de trois mois terminée le 30 octobre 2010, passant de 192 000 \$ en 2009 à 155 000 \$ en raison de la diminution des intérêts sur la débenture convertible compte tenu des versements en capital ayant débuté en juillet 2009.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, ces charges ont diminué passant de 581 000 \$ pour la période correspondante de 2009 à 505 000 \$ pour les mêmes raisons que celles ayant prévalu au cours du troisième trimestre. Les frais financiers comprennent une dépense d'intérêts hors-caisse d'un montant de 198 000 \$ (218 000 \$ en 2009) calculé sur la composante passif des débentures convertibles.

La dépense d'amortissement a diminué de 6,9 % pour le trimestre terminé le 30 octobre 2010 à 365 000 \$, comparativement à 392 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 octobre 2009. En 2010, la dépense d'amortissement a diminué comparé à 2009, compte tenu de la fermeture de quelques boutiques non performantes alors qu'en 2009, la Société avait accéléré l'amortissement de certains actifs afin de correspondre à la fin de la durée prévue d'utilisation.

Pour la période de neuf mois terminée à la même date, la dépense d'amortissement est passée de 1,2 million \$ à 1,1 million \$ en 2010 soit une diminution de 4,2 %.

Perte avant impôts sur les bénéfices

Pour le trimestre terminé le 30 octobre 2010, la Société a enregistré une perte avant impôts sur les bénéfices de 2 millions \$, comparativement à une perte avant impôts sur les bénéfices de 2,5 millions \$ pour la même période l'année précédente. La perte avant impôts sur les bénéfices a diminué de 0,5 million \$, attribuable en partie à la contribution marginale des ventes, à la diminution des frais variables ainsi que le contrôle strict des coûts directs et administratifs et à la diminution de la charge d'amortissement et d'intérêts tel que discuté précédemment.

Pour les neuf premiers mois terminés à la même date, la Société a enregistré une perte avant impôts sur les bénéfices de 629 000 \$, comparativement à une perte avant impôts sur les bénéfices de 3,1 millions \$ pour la même période de 2009. La perte avant impôts sur les bénéfices cumulative pour la période de neuf mois de 2010 a diminué de 2,4 millions \$, attribuable principalement à la contribution marginale des ventes, alors que l'augmentation des frais variables tel que décrit précédemment a été complètement contrebalancée par la gestion stricte des coûts directs et administratifs ainsi que la diminution de la charge d'amortissement et d'intérêts.

Impôts sur les bénéfices

La Société a enregistré un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 108 000 \$ au cours du premier neuf mois de 2010, soit un taux d'imposition de 17,2 %, comparativement à un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 790 000 \$ ou 25,8 % au cours de la période correspondante de 2009. L'écart dans les taux d'imposition est dû majoritairement à la proportion entre le montant des charges non déductibles fiscalement et la perte avant impôts.

Perte nette

Pour le trimestre terminé le 30 octobre 2010, la perte nette est de 1,5 million \$ ((0,81) \$ par action*, de base et diluée), comparativement à une perte nette de 1,8 million \$ ((1,34) \$ par action*, de base et diluée), pour la même période l'année précédente.

Pour les neuf premiers mois de 2010, la perte nette est de 521 000 \$ ((0,37) \$ par action*, de base et diluée), comparativement à une perte nette de 2,3 millions \$ ((1,69) \$ par action*, de base et diluée) pour les premiers neuf mois de 2009. L'écart de 1,8 million \$ de la perte nette s'explique par la diminution de 2,4 millions \$ de la perte avant impôt diminué d'un recouvrement d'impôts moindre de 0,6 million \$ expliqué précédemment.

* Suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010.

SITUATION DE TRÉSORERIE*Activités d'exploitation*

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 octobre 2010, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation ont augmenté de 1,5 million \$, comparativement à la même période l'an dernier (passant de 1,7 million \$ à 3,2 millions \$). Cette augmentation des fonds utilisés découle de plusieurs éléments dont ;

- - l'augmentation des taxes de ventes recevables résultant de l'augmentation des achats (37 000 \$);
- - l'encaissement en 2009 d'allocations au titre de contrat de location (185 000 \$);
- l'encaissement en 2009 des impôts sur le revenu à recevoir (253 000 \$);
- la réduction des inventaires au troisième trimestre de 2009 (368 000 \$);
- l'augmentation des charges payées d'avance en relation avec une augmentation des acomptes à des fournisseurs pour les activités d'importation et campagne de publicité (324 000 \$);
- - les paiements aux fournisseurs plus importants en 2010 compte tenu du volume d'achats plus élevé à cette période (483 000 \$);
- - la variation dans les taxes de vente compte tenu des ventes plus importantes au deuxième trimestre de 2010 (149 000 \$);
- diminution de la perte nette, 316 000 \$ de fonds générés.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation ont diminué de 1,5 million \$ (passant d'une utilisation de fonds de 2,1 millions \$ à 601 000 \$). Cette diminution découle principalement de:

- l'écart entre les pertes nettes de 1,8 million \$;
- la diminution des actifs d'impôts futurs de 682 000 \$ principalement relié à la diminution des pertes fiscales reportables;

L'impact de ces derniers étant modéré par :

- l'encaissement en 2009 des impôts sur le revenu à recevoir de 253 000 \$
- l'augmentation des charges payées d'avance en lien avec les montants payés pour les campagnes d'affichage de 218 000 \$ déboursés plus tôt qu'en 2009
- des paiements aux titres des taxes de ventes supérieurs de 403 000 \$ comparé à l'année précédente où les entrants de taxes étaient plus importants.

Activités de financement

Au cours du troisième trimestre de 2010, la Société a remboursé 73 000 \$ en vertu de ses obligations découlant de contrats de location acquisition et de son prêt à terme ainsi que 225 000 \$ sur les débtures convertibles. La Société a aussi procédé à une offre de droits ainsi qu'un placement privé concomitant ayant généré des entrées de 2 millions \$ nettes des frais. Au total 1,7 million \$ a été généré au cours du troisième trimestre de 2010. Pour la période correspondante de 2009, la Société a remboursé 59 000 \$ en vertu de ses obligations découlant de contrats de location acquisition ainsi que 225 000 \$ sur les débtures convertibles. Un total net de 284 000 \$ a donc été utilisé en 2009 par les activités de financement.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, la Société a obtenu un prêt à terme de 75 000 \$ pour des aménagements à son centre de distribution, et a par ailleurs remboursé 204 000 \$ en vertu de ses obligations découlant de contrats de location acquisition et de son prêt à terme ainsi que 675 000 \$ sur les débtures convertibles. Au cours de cette période, la Société a aussi procédé à une offre de droits ainsi qu'un placement privé concomitant ayant généré des entrées de 2 millions \$ nettes des frais. Au total 1,2 million \$ a été généré au cours des neuf premiers mois de 2010. Pour la période correspondante de 2009, la Société a remboursé 173 000 \$ en vertu de ses obligations découlant de contrats de location acquisition ainsi que 300 000 \$ sur les débtures convertibles. De plus, au cours de la période de neuf mois de 2009, la Société a également enregistré 227 000 \$ d'avantages incitatifs relatifs à des baux à recevoir. Un total net de 246 000 \$ a ainsi été utilisé en 2009 par les activités de financement.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement se sont chiffrées à 396 000 \$ au cours du troisième trimestre de 2010, comparativement à 164 000 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Au troisième trimestre de 2010, deux boutiques au Québec ont été relocalisées dans de nouveaux locaux, une boutique en Ontario a été rénovée, des travaux préliminaires pour la relocalisation d'une boutique dans un nouveau local en Ontario étaient amorcés. Le financement obtenu en août 2010 tel que discuté ci-haut à la rubrique " Activités de financement " a été utilisé pour supporter ces activités d'investissement.

Pour les neuf premiers mois de 2010, la Société a utilisé 1,2 million \$ pour ses activités d'investissements comparativement à 1,4 million \$ utilisé en 2009. Une nouvelle boutique a été construite en Ontario, deux boutiques au Québec ont été relocalisées dans de nouveaux locaux, deux boutiques en Ontario ont été rénovées, des travaux préliminaires pour la relocalisation d'une boutique dans un nouveau local étaient amorcés et finalement, des aménagements supplémentaires au centre de distribution ont été complétés. Au cours des neuf premiers mois de 2009, la Société a procédé à la rénovation de deux boutiques et à la construction de quatre nouvelles boutiques et des investissements avaient été faits à notre centre de distribution.

SITUATION DE TRÉSORERIE FUTURE ¹⁾

Au 30 octobre 2010, la Société avait une trésorerie disponible de 3,3 millions \$ et disposait d'une facilité de crédit sur demande pouvant atteindre un montant maximum de 3 millions \$ renouvelable annuellement et dont aucune somme n'était utilisée à cette date. Cette facilité de crédit a été renouvelée le 30 avril 2010 aux conditions suivantes: un premier segment de 1,5 million \$ est disponible en tout temps et si nécessaire, une augmentation saisonnière de 1,5 million \$ est également disponible du 15 septembre au 15 décembre pour un total de 3 millions \$. Le montant disponible est limité à une formule tenant compte des actifs de la Société, moins les réserves spécifiques et les créances prioritaires. Au 30 octobre 2010, le montant disponible en fonction de la formule de margination était de 1,3 million \$. Lors de l'exercice 2010, dans le cours normal des activités de l'entreprise, la Société a émis des lettres de crédit et des lettres de garantie de bonne exécution en diminution de cette facilité, représentant 165 000 \$, venant à échéance en août 2011. Cette facilité est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant les stocks, les créances et les immobilisations de la Société et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,95 % (3,0 % en 2009). En vertu des ententes relatives à la facilité de crédit, la Société est soumise à une clause restrictive concernant le respect d'un ratio financier. Au 30 octobre 2010, la Société était en conformité avec la clause restrictive applicable en vertu de cette facilité de crédit.

La marge de manœuvre actuelle et les flux de trésorerie prospectifs provenant de l'exploitation seront les principales sources de financement pour les besoins du fonds de roulement, les remboursements de la dette à long terme et des débentures convertibles. Le financement supplémentaire obtenu en août 2010 par le biais d'une offre de droits et du placement privé concomitant a servi à rénover quatre boutiques au troisième trimestre de 2010 et servira à financer, outre les besoins généraux du fonds de roulement si nécessaire, les besoins prospectifs reliés aux dépenses en capital.

Notre situation de trésorerie améliorée suite à notre performance des derniers trimestres ainsi que le succès de l'offre de droits et du placement privé donneront à Groupe Bikini Village une plus grande flexibilité dans l'avenir.

Obligations contractuelles

La Société est liée par des contrats de location de locaux commerciaux à long terme. La plupart de ces baux ont un loyer minimal annuel et un loyer additionnel calculés sur un pourcentage des ventes brutes avec des options de renouvellement pouvant être exercées au gré de la Société ou du locateur. Les loyers minimaux requis au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

1) À lire parallèlement avec « Déclarations prospectives » figurant à la page 5 de ce Rapport de gestion trimestriel

(en milliers de dollars) :

2011 (3 mois)	2012	2013	2014	2015	Subséquemment
1 319 \$	5 117 \$	4 531 \$	3 119 \$	2 231 \$	3 023 \$

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, il n'y a eu aucun changement important dans les estimations comptables critiques utilisées par la Société, telles que décrites dans notre Rapport de gestion de l'exercice 2009.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires de la Société ont été approuvés par son conseil d'administration, sur recommandation de son comité de vérification, avant leur diffusion.

NORMES COMPTABLES MISES EN ŒUVRE AU COURS DES PREMIERS NEUF MOIS DE 2010

Au cours des premiers neuf mois terminés le 30 octobre 2010, la Société a suivi les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles des états financiers annuels pour l'exercice terminé le 30 janvier 2010.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié ces nouveaux chapitres du Manuel :

- le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises »;
- le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés »; et
- le chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ».

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, exige l'application de la méthode de l'acquisition pour comptabiliser tout regroupement d'entreprises. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur totale à la date d'acquisition, à moins qu'une autre norme ne stipule d'autres exigences à cet égard. Le chapitre 1582 permet de comptabiliser toute participation sans contrôle soit à la juste valeur, soit selon la quote-part de la participation sans contrôle dans l'actif net identifiable acquis. Les coûts d'acquisition liés au regroupement d'entreprises sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés. Le chapitre 1601 reprend les normes d'établissement des états financiers consolidés du chapitre 1600 et le chapitre 1602 exige de comptabiliser les participations sans contrôle à titre de composante distincte des capitaux propres, et de ne plus déduire du résultat net consolidé la part du résultat net attribuable aux participations sans contrôle. Par conséquent, le résultat net consolidé doit être réparti entre la participation donnant le contrôle et les participations sans contrôle. Ces trois nouveaux chapitres doivent être mis en place concurremment et s'appliqueront prospectivement à tout regroupement d'entreprises de la Société dont la date d'acquisition est le 30 janvier 2011 ou après cette date, et leur application anticipée est permise. La Société s'attend à ce que l'adoption de ces chapitres n'entraînera pas de répercussion sur les états financiers de la Société.

Adoption des normes internationales d'information financière au Canada

Le Conseil des normes du Canada a confirmé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'utiliser les Normes internationales d'information financière («IFRS» International Financial Reporting Standards). Les IFRS remplaceront les principes comptables généralement reconnus au Canada (les «PCGR») existants pour ces entreprises. Les nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Les sociétés seront tenues de fournir des informations correspondantes selon les IFRS pour l'exercice précédent. Groupe Bikini Village appliquera cette norme à compter du premier trimestre de l'exercice se terminant le 28 janvier 2012. Le passage des PCGR actuellement en vigueur aux IFRS représente une entreprise très importante qui pourrait avoir une incidence non négligeable sur la situation financière et les résultats d'exploitation déclarés de la Société.

La Société a planifié le basculement des PCGR du Canada actuels vers les IFRS, premièrement en mettant en place une ressource professionnelle qui se rapporte formellement au contrôleur et qui a été désignée pour gérer la transition aux IFRS. Un plan d'exécution a par la suite été établi. Le plan d'exécution du projet de basculement aux IFRS de Groupe Bikini Village comporte quatre étapes soit: l'évaluation préliminaire, l'évaluation détaillée, la conception et la mise en oeuvre.

La Société a terminé l'étape d'évaluation préliminaire dans le cadre de laquelle les différences majeures entre les PCGR du Canada actuels et les IFRS ont été étudiées et les dispenses prévues à IFRS 1 relativement au passage aux IFRS ont fait l'objet d'une première évaluation. Lors de cette évaluation préliminaire, les normes IFRS pertinentes pour la Société ainsi que les exemptions facultatives qui sont possibles pour le basculement aux IFRS ont été identifiées. De plus, les différences importantes entre les IFRS et les PCGR du Canada ont été établies afin de cibler les priorités pour fins d'évaluation détaillée.

La Société a terminé l'étape d'évaluation détaillée dans le cadre de laquelle une analyse complète de l'incidence des différences entre les deux référentiels de normes relevées lors de l'évaluation préliminaire a été effectuée.

Groupe Bikini Village a évalué que les impacts de l'application des IFRS sur ses processus d'affaires et ses systèmes financiers ne seront pas significatifs. La transition aux IFRS n'aura pas de répercussion importante sur les contrôles internes de la Société. Les différences attribuables aux IFRS pourront entraîner des changements de présentation et de processus devant permettre la communication d'informations plus détaillées dans les notes afférentes aux états financiers. Toutefois, pour l'instant, il n'est pas prévu qu'il en résultera de nombreuses différences pour les traitements comptables utilisés par la Société. Les contrôles et procédures de communication de l'information pourront changer en raison de la transition aux IFRS, mais là aussi les répercussions seront minimes.

La Société en est à la troisième phase, soit la conception, dans laquelle elle est à concevoir et élaborer des solutions détaillées visant à traiter les différences repérées lors des deux étapes précédentes. À la fin de notre exercice 2010, cette étape sera terminée.

Finalement, lors de l'étape de la mise en oeuvre, Groupe Bikini Village apportera les modifications jugées nécessaires à ses processus d'affaires, à ses systèmes financiers, à ses conventions comptables, à ses contrôles de communication de l'information et à son contrôle interne à l'égard de l'information financière. Cette phase sera terminée d'ici la fin de notre exercice 2010.

La Société s'assure que le personnel impliqué dans le processus de basculement aux IFRS reçoit toute la formation nécessaire. Le Comité de vérification reçoit trimestriellement de la direction le suivi du plan de basculement.

À ce stade-ci, nous connaissons relativement bien quelles seront les conséquences globales du basculement pour la situation financière d'ouverture en fonction de l'étude et l'analyse des normes actuellement disponibles puisque le bilan d'ouverture en vertu des IFRS a été préparé et fait actuellement l'objet d'un examen. Cependant, nous n'avons pas encore terminé d'évaluer quelles seront les conséquences globales du basculement sur la situation financière future et les résultats d'exploitation futurs de la Société.

Nous continuons de surveiller et d'évaluer les conséquences des différences changeantes entre les PCGR du Canada et les IFRS, l'International Accounting Standards Board (l'IASB) étant censé continuer à publier de nouvelles normes comptables pendant la période de transition. La plupart des ajustements requis en raison du passage aux IFRS seront apportés de manière rétrospective aux soldes d'ouverture du déficit à la date du premier bilan comparatif présenté selon les normes applicables à cette date. Cependant, suite à l'analyse complète des normes IFRS, nous avons effectué, s'il y avait lieu, des choix relativement à ces normes et nous avons noté pour certaines d'entre elles des différences avec nos conventions comptables actuelles. La liste ci-dessous ne doit pas être considérée comme exhaustive ; elle vise plutôt à mettre en évidence les secteurs des différences comptables qui, de l'avis actuel de la Société, s'avéreront les plus importants au moment de la conversion aux IFRS.

Normes	Comparaison entre IFRS et PCGR	Conclusions préliminaires
Immobilisations corporelles (IAS 16)	<p><i>IFRS</i> : Après leurs comptabilisations initiales, nous pouvons évaluer nos immobilisations corporelles selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation.</p> <p><i>PCGR</i> : Le modèle de la réévaluation n'est pas permis.</p> <p><i>IFRS</i> : Nous devons amortir nos immobilisations corporelles en fonction de leurs composantes.</p> <p><i>PCGR</i> : Les règles d'identification des composantes sont moins exigeantes.</p>	<p>Nous continuerons d'utiliser le modèle du coût afin d'éviter les variations de la juste valeur des immobilisations au bilan et des impacts correspondants à l'état des résultats.</p> <p>Aucune incidence au bilan d'ouverture.</p> <p>Il n'y a aucune autre composante significative dans nos immobilisations corporelles autre que celles déjà indiquées dans les notes aux états financiers</p> <p>Aucune incidence au bilan d'ouverture.</p>
Immobilisations incorporelles (IAS 38)	<p><i>IFRS</i> : Après leurs comptabilisations initiales, nous pouvons évaluer nos immobilisations incorporelles selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation.</p> <p><i>PCGR</i> : Le modèle de la réévaluation n'est pas permis.</p>	<p>Nous continuerons d'utiliser le modèle du coût afin d'éviter les variations de la juste valeur des immobilisations au bilan et des impacts correspondants à l'état des résultats.</p> <p>Aucune incidence au bilan d'ouverture.</p>
Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)	<p><i>IFRS</i> : Lorsque les options d'achat d'actions attribuées sont acquises graduellement, chaque tranche doit être considérée comme une attribution séparée.</p> <p><i>PCGR</i> : Les acquisitions graduelles peuvent être considérées comme une attribution unique.</p>	<p>La charge de rémunération devra être constatée sur la durée d'acquisition des droits de chaque tranche.</p> <p>Le surplus d'apport sera différent à la date de transition, soit plus élevé qu'aux PCGR, ce qui aura un impact à la baisse sur les résultats non distribués à la date de transition.</p>
Déventures convertibles (IAS 32)	<p><i>IFRS</i> : Lorsque la valeur comptable initiale d'un instrument financier composé est ventilée en composantes capitaux propres et passif, il convient d'affecter à la composante capitaux propres le montant résiduel obtenu après avoir déduit de la juste valeur de l'instrument considéré dans son ensemble, le montant déterminé séparément pour la composante passif.</p> <p><i>PCGR</i> : Méthodes d'évaluation permises pour la séparation des éléments des instruments financiers hybrides :</p> <p>1) attribuer à la composante la moins facile à évaluer le montant résiduel après déduction du montant déterminé séparément</p>	<p>Les composantes de la débenture convertible devront être réévaluées pour se conformer à IAS 32.</p> <p>Cette réévaluation aura un impact significatif sur les deux composantes ainsi que sur les résultats non distribués à la date de transition.</p>

Normes	Comparaison entre IFRS et PCGR	Conclusions préliminaires
Débentures convertibles (IAS 32) (suite)	<p>pour la composante la plus facilement évaluable ;</p> <p>2) évaluer séparément les composantes passif et capitaux propres et, dans la mesure nécessaire, ajuster proportionnellement les montants ainsi obtenus, de sorte que la somme des valeurs des composantes soit égale à la valeur de l'instrument pris dans son ensemble.</p>	
Résultat par action (IAS 33)	<p><i>IFRS</i> : Nous devons déterminer de manière indépendante, pour la période courante et le cumulatif, le nombre d'actions potentielles dilutives à considérer dans le résultat dilué par action.</p> <p><i>PCGR</i> : Ce nombre est déterminé de manière indépendante pour la période courante, mais le cumulatif est une moyenne pondérée des périodes.</p>	Le résultat dilué par action sera différent dans le futur.
	<p><i>IFRS</i> : Lors du calcul du résultat dilué par action, il faut tenir compte du prix d'exercice des options qui serait encaissé auquel s'ajoute le coût de la rémunération à comptabiliser jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits lorsque l'effet est dilutif.</p> <p><i>PCGR</i> : Le coût de la rémunération à comptabiliser jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits n'est pas tenu en compte.</p>	Le résultat dilué par action sera différent dans le futur.
Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (IAS 37)	<p><i>IFRS</i> : Une provision est constatée dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes : une obligation présente existe par suite d'une opération ou d'un événement passé ; il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation ; et l'obligation peut être estimée de façon fiable. Dans ce cas-ci, «probable» signifie plus probable qu'improbable.</p> <p><i>PCGR</i> : Le critère de constatation dans les états financiers est «vraisemblable», ce qui représente un seuil plus élevé que «probable».</p>	Aucune incidence au bilan d'ouverture.

Normes	Comparaison entre IFRS et PCGR	Conclusions préliminaires
Dépréciation d'actifs (IAS 36)	<p><i>IFRS</i> : Les tests de dépréciation des actifs sont effectués au niveau d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou d'un groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.</p> <p><i>PCGR</i> : Les tests de dépréciation sont effectués au niveau d'un groupe d'actifs ou d'une unité d'exploitation.</p>	<p>Nos tests de dépréciations d'actifs seront effectués au niveau de chaque boutique (UGT). Pour les actifs de support, les tests de dépréciation seront effectués au niveau d'un groupe d'UGT.</p> <p>Les actifs à long terme de certaines boutiques devront être dévalués à la date de transition, ce qui aura pour effet de diminuer les résultats non distribués et aura une incidence sur l'actif au bilan d'ouverture.</p>
Contrat de location	<p><i>IFRS</i> : Aucune ligne directrice quantitative particulière n'a été établie afin de déterminer si les risques et les bénéfices inhérents à la propriété ont été transférés. Pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement, chaque actif doit être évalué sur le plan qualitatif.</p> <p><i>PCGR</i> : Les lignes directrices quantitatives ont été établies afin de distinguer les contrats de location-acquisition des contrats de location-financement. Les contrats de location sont considérés comme du financement si, à la date d'entrée en vigueur du bail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est pratiquement assuré que le preneur accédera à la propriété de l'actif loué au terme de la durée du bail ou si le bail comporte une option d'achat à prix de faveur ; ✓ La durée du bail correspond à 75 % ou plus de la durée économique de l'actif loué ; ✓ La valeur actuelle des paiements minimaux exigibles en vertu du bail s'élève à 90% ou plus de la juste valeur des actifs loués à la date d'entrée en vigueur du bail. 	<p>Après évaluation, la Société a déterminé que les actifs faisant l'objet de contrat de location-financement en vertu des PCGR seront également traités comme des contrats de location-financement en vertu des IFRS, ce qui donnera lieu à aucun impact au bilan d'ouverture.</p>

Normes	Comparaison entre IFRS et PCGR	Conclusions préliminaires
<p>Contrat de location (suite)</p>	<p><i>IFRS</i> : Tous les coûts directs initiaux du preneur sont ajoutés à la somme comptabilisée au titre d'actif. Ainsi, au début de la durée du bail, l'actif et le passif sont comptabilisés dans le bilan à montants égaux, exception faite des coûts initiaux de location du preneur.</p> <p><i>PCGR</i> : Tous les frais initiaux directs du preneur sont imputés aux résultats.</p> <p><i>*Lors de nos analyses des IFRS, nous avons suivi l'évolution du projet concernant le remplacement de la norme IAS 17 sur les contrats de location. Durant le mois d'août 2010, l'IASB a publié un exposé sondage qui changerait significativement la comptabilisation des contrats de location pour les entités. L'objectif clé de la norme proposée est de s'assurer que l'actif et le passif résultant des contrats de location soient comptabilisés au bilan. Cette norme, si elle est adoptée telle que proposée dans l'exposé sondage, aurait un impact significatif sur le bilan de la Société, La Société ne s'attend pas ce que cette norme soit en vigueur avant l'adoption initiale des IFRS par la Société.</i></p>	<p>La composition du coût des immobilisations louées sera légèrement différente, soit plus élevé qu'aux PCGR, donc une augmentation des immobilisations au bilan d'ouverture, mais l'incidence est mineure. Par ce fait même, les résultats non distribués seront également légèrement augmentés.</p>
<p>Impôts sur les résultats (IAS 12)</p>	<p><i>IFRS</i> : Lorsqu'une différence temporelle imposable résulte de la comptabilisation initiale de la composante capitaux propres, séparément de la composante passif d'un instrument financier composé, le passif d'impôt différé qui en découle est imputé directement à la valeur comptable de la composante capitaux propres.</p> <p><i>PCGR</i> : Si un instrument hybride peut être réglé sans incidence fiscale, la valeur fiscale de la composante passif est réputée égale à sa valeur comptable; par conséquent, il n'y a aucun écart temporaire, ce qui ne donne lieu à aucun impôt reporté.</p>	<p>Un nouveau passif d'impôt différé sera comptabilisé directement à la composante capitaux propres des débetures convertibles. Cela aura également un impact positif sur les résultats non distribués à l'ouverture.</p> <p>En raison des changements exigés par d'autres normes IFRS, un ajustement sera exigé, ce qui donnera lieu à une augmentation des résultats non distribués d'ouverture en raison des variations des écarts temporaires affectant les actifs et les passifs d'impôts différés.</p>

Certaines des différences relevées entre les IFRS et nos conventions comptables actuelles sont plutôt reliées à la présentation des états financiers :

Normes	Comparaison entre IFRS et PCGR	Conclusions préliminaires s'il y avait lieu
État de la situation financière	<p><i>IFRS</i> : Un état de la situation financière au début de la période de comparaison doit être présenté dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • méthode comptable appliquée de façon rétrospective ; • retraitement rétrospectif ou reclassement d'éléments dans les états financiers. <p><i>PCGR</i> : Cette troisième colonne au bilan n'est pas requise.</p>	État de la situation financière
	<p><i>IFRS</i> : Les actifs (passifs) d'impôts différés doivent être classés dans les éléments non courants.</p> <p><i>PCGR</i> : Les portions court terme et long terme des actifs (passifs) d'impôts futurs doivent être présentées séparément.</p>	
	<p><i>IFRS</i> : Les provisions doivent être présentées distinctement dans l'état de la situation financière.</p> <p><i>PCGR</i> : Les provisions ne sont généralement pas présentées distinctement, car elles ne font pas l'objet de normes canadiennes spécifiques.</p>	
État du résultat global	<p><i>IFRS</i> : Les postes de produits et de charges peuvent être présentés de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un état unique du résultat global ; ou • deux états : compte de résultat séparé suivi d'un deuxième état commençant par le résultat net et détaillant les composantes des autres éléments du résultat global. <p><i>PCGR</i> : Les éléments du résultat étendu peuvent être présentés de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • immédiatement sous le total du résultat net ; ou • dans un état distinct commençant par le résultat net. 	Nous avons choisi de présenter les postes de produits et de charges en un état unique du résultat global.

Normes	Comparaison entre IFRS et PCGR	Conclusions préliminaires s'il y avait lieu
État du résultat global (suite)	<p><i>IFRS</i> : Les charges doivent être classées par nature ou par fonction.</p> <p><i>PCGR</i> : Ce classement des charges n'est pas requis.</p>	<p>Nous avons choisi de classer les charges par fonction et nous divulguerons, par voie de note aux états financiers, les charges par nature, tel qu'exigé dans IAS 1.</p>
État des variations des capitaux propre	<p><i>IFRS</i> : Un état des variations des capitaux propres doit présenter le rapprochement des valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture de chacune des composantes des capitaux propres.</p> <p><i>PCGR</i> : Seul un état des bénéfices non répartis doit être présenté.</p>	<p>État des variations des capitaux propres.</p>
État des flux de trésorerie	<p><i>IFRS</i> : Les intérêts et les dividendes peuvent être classés de la façon suivante dans l'état des flux de trésorerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intérêts payés et dividendes versés : activités opérationnelles ou financement ; • intérêts et dividendes reçus : activités opérationnelles ou investissement. <p><i>PCGR</i> : Ils peuvent être classés de la façon suivante dans l'état des flux de trésorerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intérêts payés et reçus : activités d'exploitation ; • dividendes versés : activités de financement ; • dividendes reçus et inclus dans le résultat net : activités d'exploitation 	<p>Nous conserverons le classement actuel des intérêts dans le tableau des flux de trésorerie.</p>
	<p><i>IFRS</i> : Les rapports intermédiaires doivent présenter un état des flux de trésorerie cumulé depuis le début de l'exercice ainsi que la période comparable de l'exercice précédent.</p> <p><i>PCGR</i> : En plus de l'état des flux de trésorerie cumulé depuis le début de l'exercice et de la période comparable, les rapports intermédiaires doivent présenter un état des flux de trésorerie de la période intermédiaire ainsi que celui de la période comparable.</p>	

Normes	Comparaison entre IFRS et PCGR	Conclusions préliminaires s'il y avait lieu
Notes aux états financiers	<p><i>IFRS</i> : En général, des rapprochements entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture d'une période comptable doivent être présentés par voie de notes aux états financiers.</p> <p><i>PCGR</i> : Les rapprochements sont limités à certains éléments du bilan.</p>	
	<p><i>IFRS</i> : Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants, divisé par grandes catégories, doit être divulgué par voie de notes aux états financiers.</p> <p><i>PCGR</i> : Cette information n'est pas requise dans les états financiers.</p> <p>Par contre, des informations similaires sont exigées dans la circulaire de sollicitation de procurations selon le Règlement 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.</p>	

Nous avons également fait des choix à l'égard de certaines exemptions à l'application rétrospective offertes par l'IFRS 1 à la date de transition, lesquels sont présentés dans le tableau suivant :

Exemptions facultatives	Conclusions préliminaires
Juste valeur ou réévaluation en tant que coût présumé	<p>L'exemption nous permet d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et d'utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Elle nous permet également d'utiliser une réévaluation d'une immobilisation corporelle établie, selon le référentiel comptable antérieur, à la date de transition aux IFRS ou avant cette date, comme coût présumé à la date de réévaluation.</p> <p>* Nous avons choisi de ne pas nous prévaloir de cette exemption.</p>
Paiement fondé sur des actions	<p>L'exemption nous permet de ne pas appliquer la norme aux instruments de capitaux propres dont les droits sont acquis avant la date de transition aux IFRS.</p> <p>* Nous avons choisi de nous prévaloir de cette exemption lorsqu'il était possible. Ainsi, il n'y aura aucune incidence sur les options d'achat d'actions qui ont été acquises avant la date de transition aux IFRS.</p>
Instruments financiers composés	<p>À la date de transition aux IFRS, un nouvel adoptant n'est pas tenu de distinguer la composante passif et la composante capitaux propres, si la composante passif est éteinte à la date de transition aux IFRS.</p> <p>* Nous avons choisi de nous prévaloir de cette exemption lorsqu'il était possible.</p>

Exemptions facultatives	Conclusions préliminaires
Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle	<p>L'exemption nous permet d'évaluer le passif à la date de transition aux IFRS selon IAS 37.</p> <p>* Nous avons choisi de nous prévaloir de cette exemption. L'impact sur le bilan d'ouverture est non significatif.</p>

Les autres exemptions facultatives ne s'appliquent que de façon limitée ou ne s'appliquent aucunement à la Société.

Le projet de conversion aux IFRS de la Société progresse conformément à l'échéancier prévu. Au fur et à mesure que ce projet progressera, la Société pourra modifier ses intentions et les étapes à franchir qui ont été communiquées au moment de la présentation de l'information afin de tenir compte des modifications apportées aux normes internationales en cours d'élaboration ou à la lumière de nouvelles informations ou d'autres facteurs externes dont elle pourrait prendre connaissance d'ici au basculement.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Le président et chef de la direction ainsi que le contrôleur (agissant à titre de chef des finances) ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société (tels que définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) et ont conclu que ces contrôles et procédures fonctionnaient efficacement en date du 30 octobre 2010.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Groupe Bikini Village est également responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR canadiens. Il devrait toutefois être noté qu'un système de contrôle, peu importe comment bien conçu ou exploité il est, peut seulement fournir l'assurance raisonnable que les objectifs du système de contrôle sont atteints.

Au cours de la période commençant le 1^{er} août 2010 et se terminant le 30 octobre 2010 inclusivement, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Bikini Village inc. qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe Bikini Village inc.

RISQUES ET INCERTITUDES

Pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, il n'y a eu aucun changement significatif en ce qui concerne les risques et incertitudes tels que décrits dans notre Rapport de gestion de l'exercice 2009.

Les risques et incertitudes décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société pourrait être exposée. D'autres risques et incertitudes inconnus de la Société à ce jour pourraient également avoir une incidence néfaste sur son rendement financier.

Plusieurs produits de la Société sont de nature saisonnière et les ventes de marchandises sont historiquement plus élevées au deuxième et au quatrième trimestre. Les activités de ces trimestres sont assujetties à un certain risque lié aux facteurs climatiques. Même si la Société s'engage à contrôler ses coûts variables pour mitiger l'impact de ce risque, plusieurs autres coûts sont fixes, comme les loyers, ce qui amène la Société à présenter des résultats parfois disproportionnés tout au long des trimestres. Le caractère saisonnier du secteur d'activité fait en sorte que les résultats

de chacun des trimestres ne traduisent pas nécessairement le rendement de l'exercice dans son ensemble.

Bien que la conjoncture économique au Canada se soit améliorée, la Société peut être sujette à une détérioration des facteurs économiques influant sur les dépenses de consommation. Groupe Bikini Village n'exerce pas de contrôle sur plusieurs facteurs externes qui influencent les variables économiques et la confiance générale des consommateurs, comme les cycles économiques, les taux d'intérêts, le niveau d'endettement personnel, le taux de chômage et le niveau du revenu personnel disponible. De plus, des événements comme des troubles politiques ou sociaux, des désastres naturels, des épidémies ou des attentats terroristes peuvent avoir une incidence défavorable considérable sur les résultats de la Société, surtout durant une période de pointe. La direction suit de près l'évolution de la conjoncture et estime son incidence sur les activités de la Société et tient compte de ces estimations au moment d'arrêter ses décisions d'exploitation à court terme et ses décisions stratégiques à plus long terme.

L'incapacité de la Société à obtenir ou renouveler à des conditions favorables certains espaces locatifs pourrait avoir des incidences négatives sur l'entreprise et ses résultats d'exploitation.

La Société est tributaire de l'efficacité de l'exploitation de son centre de distribution. Ainsi, toute perturbation majeure de l'exploitation du centre de distribution (par exemple, catastrophe naturelle, panne des systèmes et destruction ou dommages majeurs causés par un incendie) risque de retarder de façon importante ou d'empêcher le ravitaillement de ses boutiques en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes de ventes futures qui risqueraient de diminuer considérablement les résultats d'exploitation de la Société.

Les marchés ciblés par la Société, c'est-à-dire la vente au détail de maillots pour femmes et hommes, de vêtements de plage et de voyage et certains accessoires de plage évoluent dans un environnement où règne une forte concurrence. Nos deux bannières, Bikini Village et Océan Bikini Village ainsi que notre boutique test Lanāi (vêtements de marques reconnues pour jeunes filles) font face à plusieurs types de concurrents, de la boutique unique aux chaînes de boutiques, aussi bien que de la part des magasins traditionnels à grande surface. Groupe Bikini Village doit continuellement revoir ses stratégies de façon à conserver sa position de leader dans le marché; une concurrence accrue pourrait empêcher la Société d'atteindre ses objectifs. Son incapacité à contrer efficacement la concurrence actuelle ou future pourrait notamment entraîner le rétrécissement de sa part de marché.

Cependant, Groupe Bikini Village jouit de nombreux avantages qui nous permettent de demeurer compétitifs, incluant l'excellente qualité de nos produits (comprenant des marques privées et des collections exclusives), la multitude de choix que nous offrons, notre service à la clientèle de qualité supérieure, l'atmosphère chaleureuse et invitante de nos boutiques récemment rénovées ou ouvertes, les emplacements stratégiques de nos boutiques ainsi que l'accueil chaleureux et le service personnalisé que les clients reçoivent, pour n'en nommer que quelques-uns. De plus, l'un de nos avantages-clés est que la plupart des autres détaillants ne vendent ces produits spécialisés que durant la saison estivale alors que Groupe Bikini Village avec ses bannières Bikini Village et Océan Bikini Village est une destination tout au long de l'année.

Pour de plus amples renseignements, nous vous référons également à la rubrique « Facteurs de risque » de la Notice annuelle 2010 de la Société, qui est incorporée par référence à ce rapport de gestion et peut également être consultée sur notre site internet à www.bikinivillage.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

SITUATION FINANCIÈRE

L'actif total de la Société se chiffre à 19,4 millions \$ au 30 octobre 2010, comparativement à 20 millions \$ au 30 janvier 2010 principalement en relation avec la réduction du niveau des stocks.

Au 30 octobre 2010, les débiteurs sont de 241 000 \$, comparativement à 167 000 \$ au 30 janvier 2010. L'augmentation s'explique par des montants de taxes de vente à recevoir contrairement à la fin d'année fiscale où les taxes de vente étaient à payer.

Au 30 octobre 2010, nos stocks s'établissent à 5,7 millions \$, par rapport à 6,2 millions \$ au 30 janvier 2010. À la fin du troisième trimestre l'an dernier, nos stocks s'établissaient à 7,4 millions \$. Notre gestion dynamique des inventaires a permis cette réduction tout en assurant un niveau d'inventaires suffisant pour supporter nos objectifs de vente prospectifs.

Les frais payés d'avance s'établissent à 789 000 \$ au 30 octobre 2010 comparativement à 580 000 \$ au 30 janvier 2010. L'écart s'explique en majorité par des déboursés pour des campagnes d'affichages débutant en novembre 2010 et en janvier 2011, alors qu'en 2009, ces déboursés avaient été faits à une date ultérieure.

Les impôts futurs à court et à long terme se situent respectivement à 468 000 \$ et 384 000 \$ pour un total de 852 000 \$ au 30 octobre 2010, par rapport à 266 000 \$ et 443 000 \$ respectivement, pour un total de 709 000 \$ au 30 janvier 2010. L'augmentation de nos actifs d'impôts futurs nets résulte, en majeure partie, de l'augmentation des pertes autres qu'en capital inutilisées en comparaison avec la fin janvier 2010.

La valeur comptable des immobilisations de Groupe Bikini Village se chiffre à 8,1 millions \$ au 30 octobre 2010 par rapport au 7,9 millions \$ au 30 janvier 2010. Le total de nos investissements en immobilisations au cours des neuf mois de 2010 dépasse légèrement l'amortissement de cette période.

Le total des dettes s'élevait à 7,8 millions \$ au 30 octobre 2010, comparativement à 9,9 millions \$ au 30 janvier 2010. La diminution de la dette est attribuable au remboursement de la dette à long terme et des débiteurs convertibles ainsi que la diminution des comptes payables et taxes de vente à payer. En janvier, deux mois de taxes de ventes dans des périodes de ventes plus fortes étaient à payer alors qu'à la fin octobre, un mois seulement était à payer alors qu'un mois était à recevoir. Les comptes payables étaient plus élevés en janvier compte tenu du volume de marchandises reçues dans un trimestre très fort comparativement à un trimestre tel que le troisième trimestre qui est le plus faible de l'année.

L'avoir des actionnaires a augmenté à 11,6 millions \$ durant la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010. L'offre de droit ainsi que le financement privé concomitant du mois d'août 2010 ont augmenté l'avoir des actionnaires d'un montant de 2 millions \$ net des frais. La rémunération à base d'actions a augmenté le surplus d'apport de 64 000 \$ et la perte nette de la période a impacté l'avoir des actionnaires de 521 000 \$.

Le fonds de roulement de Groupe Bikini Village est de 5,6 millions \$ au 30 octobre 2010 alors qu'il était de 4,7 millions \$ au 30 janvier 2010; notre ratio de fonds de roulement se chiffrait à 2,2 à la fin du troisième trimestre, comparativement à 1,7 à la fin de l'année 2009.

ACTIONS ET OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN CIRCULATION*Actions*

Le 17 août 2010, la Société a complété la réalisation d'un placement de droits et d'un placement privé concomitant. Dans le cadre de ceux-ci, la Société a émis un total de 71 218 178 actions ordinaires au prix de 0,03 \$ chacune.

À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, ceux-ci ont adopté une résolution autorisant les administrateurs de la Société à procéder au regroupement des actions ordinaires (le "regroupement"). Le 9 septembre 2010, le ratio de regroupement a été fixé à une nouvelle action pour chaque 125 actions en circulation. Le 27 septembre 2010, le regroupement a été annoncé et a pris effet le 30 septembre 2010. Ainsi 236 985 696 actions ont été annulées dans le cadre du regroupement. Aucune fraction d'action n'a été émise par suite du regroupement. Toutes les fractions ont été arrondies au nombre entier inférieur le plus près.

Suite au regroupement du 30 septembre 2010 et en date de ce rapport, la Société compte 1 910 597 actions ordinaires en circulation (1 341 424 au 30 janvier 2010).

Options d'achat d'actions

Le 9 septembre 2010, la Société a octroyé à certains de ses dirigeants, 3 600 000 options d'achat d'actions ordinaires à un prix de 0,03 \$ qui peuvent être exercées à n'importe quel moment au cours des trois années subséquentes à raison de 33 1/3 % par année. Ces options viennent à échéance en 2020. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, la charge de rémunération inscrite aux résultats relativement à cet octroi est de 15 000 \$. De plus, la charge inscrite aux résultats relativement aux octrois des années précédentes est de 49 000 \$ (78 000 \$ en 2009).

Suite au regroupement du 30 septembre 2010 et en date de ce rapport, la Société compte 54 200 options d'achat d'actions (37 600 au 30 janvier 2010) en circulation à des prix d'exercice variant de 3,75 \$ à 16,25 \$ pour un prix d'exercice moyen pondéré de 7,81 \$ (11,25 \$ au 30 janvier 2010) échéant jusqu'en 2020. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, 12 200 options d'achat d'actions (4 en 2009) ont expiré ou ont été annulées.

INFORMATION ADDITIONNELLE

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 9 décembre 2010 et vise à faciliter la compréhension et l'évaluation des tendances et des changements importants, ainsi que des risques et des incertitudes associés aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société. Pour d'autres informations relatives à la Société, y compris les états financiers annuels et la Notice annuelle, veuillez consulter notre site internet à www.bikinivillage.com ou le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire d'informations financières choisies provenant des états financiers trimestriels non vérifiés de la Société pour chacun des huit plus récents trimestres complétés.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Troisième trimestre		Deuxième trimestre		Premier trimestre		Quatrième trimestre	
Année financière	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2009	2008
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
				Retraité ¹		Retraité ¹		Retraité ¹
Produits d'exploitation	6 527	6 658	14 230	11 408	10 028	9 914	13 042	12 988
Bénéfice net (perte nette)	(1 478)	(1 794)	1 195	(221)	(238)	(258)	796	615
Montants par action *								
Bénéfice (perte) de base et dilué(e)	(0,81)	(1,34)	0,89	(0,16)	(0,18)	(0,19)	0,59	0,45
Nombre moyen pondéré d'actions * en circulation (en milliers)								
De base et dilué	1 819	1 341	1 341	1 341	1 341	1 341	1 341	1 361

Les fluctuations entre les trimestres sont principalement attribuables à la saisonnalité. L'écart toutefois important au deuxième trimestre est lié au fait que la Société a opéré dans des conditions « normales » et favorables à son marché, tant au point de vue des conditions économiques que des conditions climatiques, alors qu'en 2009, les opérations de la Société avait été ralenties par des conditions météorologiques défavorables, la récession économique et le virus de la grippe H1N1. Tous ces facteurs ayant diminué la demande pour nos produits.

PERSPECTIVES ²⁾

La réduction de notre perte au cours du troisième trimestre prouve que nos efforts de restructuration des trois dernières années ont été pertinents et fonctionnent. L'approche prudente et disciplinée appliquée au cours des trois dernières années nous a rendus plus compétitifs et nous sommes confiants et enthousiastes quant au futur de notre organisation. Étant donné les résultats positifs que ces stratégies ont générés, nous demeurerons fidèles à ces dernières, en portant une attention particulière à la performance de tous les niveaux de l'organisation, afin d'augmenter nos volumes d'affaires tout en générant une rentabilité accrue.

Groupe Bikini Village entame le dernier trimestre de son exercice dans une situation optimale d'inventaires et une trésorerie accrue, conséquence directe de la performance accrue des trois premiers trimestres et du succès de la notice d'offre de droits et de son placement privé concomitant.

Dans le dernier trimestre de 2010 et par la suite, nous emploierons ces avantages et cette latitude pour créer de la valeur pour nos actionnaires, soit en créant nos propres opportunités ou en prenant avantage d'autres alternatives stratégiques pouvant se présenter.

Président et chef de la direction



Yves Simard

* Suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010.

1) Les données sont retraitées pour tenir compte des modifications en raison de l'application rétrospective de la modification de convention comptable relative à l'adoption de la nouvelle norme comptable portant sur les écarts d'acquisition et les actifs incorporels mise en œuvre au cours de l'exercice terminé le 30 janvier 2010.

2) À lire parallèlement avec « Déclarations prospectives » figurant à la page 5 de ce Rapport de gestion trimestriel.

États des résultats et du résultat étendu

(en milliers de dollars, sauf les montants relatifs aux actions)
(non vérifiés)

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	6 527	6 658	30 785	27 980
Coût des produits vendus, frais d'exploitation et d'administration (note 4)	8 025	8 543	29 781	29 285
Intérêts (note 5)	155	192	505	581
Amortissements	365	392	1 128	1 177
	8 545	9 127	31 414	31 043
Perte avant impôts sur les bénéfices	(2 018)	(2 469)	(629)	(3 063)
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices (note 6)	(540)	(675)	(108)	(790)
Perte nette et résultat étendu	(1 478)	(1 794)	(521)	(2 273)
Perte par action * de base et diluée (note 7)	(0,81)	(1,34)	(0,37)	(1,69)
Moyenne pondérée d'actions * en circulation, de base et diluée	1 819 280	1 341 425	1 396 211	1 341 425

* Suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010.

États du déficit

(en milliers de dollars)
(non vérifiés)

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
	\$	\$	\$	\$
Déficit au début tel que déjà établi	(20 165)	(20 072)	(21 122)	(19 617)
Ajustement au déficit d'ouverture découlant de l'adoption de la nouvelle norme comptable chapitre 3064 - Écart d'acquisition et actifs incorporels, déduction faite des impôts y afférents	-	(52)	-	(28)
Solde retraité au début	(20 165)	(20 124)	(21 122)	(19 645)
Perte nette	(1 478)	(1 794)	(521)	(2 273)
Déficit à la fin	(21 643)	(21 918)	(21 643)	(21 918)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bilan

(en milliers de dollars)

Au	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 janvier 2010
	\$ (Non vérifié)	\$ (Non vérifié)	\$ (Vérifié)
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	3 315	536	3 929
Débiteurs	241	149	167
Impôts sur les bénéfices	4	17	4
Stocks	5 657	7 404	6 223
Charges payées d'avance	789	523	580
Impôts futurs	468	954	266
	10 474	9 583	11 169
Immobilisations (note 8)	8 140	7 935	7 903
Actifs incorporels (note 9)	403	525	497
Impôts futurs	384	157	443
	19 401	18 200	20 012
Passif et capitaux propres			
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	3 656	4 071	5 268
Tranche à court terme de la dette à long terme et des débentures convertibles (note 10 et 11)	1 203	1 154	1 159
	4 859	5 225	6 427
Crédits reportés au titre des contrats de location	619	630	629
Dette à long terme (note 10)	398	584	528
Composante passif des débentures convertibles (note 11)	1 883	2 515	2 360
	7 759	8 954	9 944
Capitaux propres			
Capital-actions (note 12)	29 728	27 702	27 702
Composante capitaux propres des débentures convertibles (note 11)	834	1 061	1 004
Surplus d'apport	2 723	2 401	2 484
Déficit	(21 643)	(21 918)	(21 122)
	11 642	9 246	10 068
	19 401	18 200	20 012

Voir les notes afférentes aux états financiers

Engagements (note 15)

Au nom du Conseil



Joe Marsilii
Administrateur



Nathalie Carrier
Administrateur

États des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)
(non vérifiés)

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
	\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation				
Perte nette	(1 478)	(1 794)	(521)	(2 273)
Ajustements (note 14)	(70)	(190)	1 272	682
	(1 548)	(1 984)	751	(1 591)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 14)	(1 684)	270	(1 352)	(554)
Activités d'exploitation	(3 232)	(1 714)	(601)	(2 145)
Activités de financement				
Augmentation de la dette à long terme	-	-	75	-
Rachat de capital-actions	(4)	-	(4)	-
Émission d'actions suite à l'offre de droit et placement privé	2 137	-	2 137	-
Remboursement de débetures convertibles	(225)	(225)	(675)	(300)
Frais liés à l'offre de droit, au placement privé et au regroupement d'actions	(137)	-	(137)	-
Crédits reportés au titre des contrats de location	-	-	-	227
Remboursement de la dette à long terme	(73)	(59)	(204)	(173)
Activités de financement	1 698	(284)	1 192	(246)
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations	(396)	(153)	(1 200)	(1 296)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(11)	(5)	(123)
Activités d'investissement	(396)	(164)	(1 205)	(1 419)
Variation nette de l'encaisse	(1 930)	(2 162)	(614)	(3 810)
Encaisse au début	5 245	2 698	3 929	4 346
Encaisse à la fin	3 315	536	3 315	536

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes complémentaires

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

1. Principes de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR » canadiens) pour l'information financière intermédiaire et par conséquent, ils ne comprennent pas toute l'information et toutes les notes exigées par les PCGR canadiens qui s'appliquent aux états financiers annuels. De l'avis de la direction, tous les redressements (qui constituent des écritures de régularisation récurrentes normales) considérés comme nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière de la Société ont été pris en compte. Les états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la direction de Groupe Bikini Village inc. ("Groupe Bikini Village" ou la "Société") et n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part des vérificateurs de Groupe Bikini Village inc. Ils devraient être lus en tenant compte des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 30 janvier 2010 et des notes y afférentes.

Les activités de la Société ont un caractère saisonnier, les ventes de marchandises étant historiquement plus élevées aux deuxième et quatrième trimestres. Conséquemment, la perte d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 octobre 2010 n'est pas nécessairement révélatrice des résultats d'exploitation d'un exercice complet. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de la période courante.

2. Conventions comptables

Au cours des neuf mois terminés le 30 octobre 2010, la Société a suivi les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles des états financiers annuels pour l'exercice terminé le 30 janvier 2010.

La Société a adopté au cours de l'exercice 2009 le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui a remplacé le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». La principale incidence de la mise en œuvre de cette norme a trait à la méthode comptable à l'égard des dépenses de marketing. Selon cette nouvelle norme, les dépenses de marketing sont passées entièrement en charges au début de la campagne. Avant l'adoption de la norme, ces dépenses étaient comptabilisées en charges payées d'avance et amorties sur la durée de la campagne.

3. Modifications de conventions comptables futures

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié ces nouveaux chapitres du Manuel :

- le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises »;
- le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés »; et
- le chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ».

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, exige l'application de la méthode de l'acquisition pour comptabiliser tout regroupement d'entreprises. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur totale à la date d'acquisition, à moins qu'une autre norme ne stipule d'autres exigences à cet égard. Le chapitre 1582 permet de comptabiliser toute participation sans contrôle soit à la juste valeur, soit selon la quote-part de la participation sans contrôle dans l'actif net identifiable acquis. Les coûts d'acquisition liés au regroupement d'entreprises sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés. Le chapitre 1601 reprend les normes d'établissement des états financiers consolidés du chapitre 1600 et le chapitre 1602 exige de comptabiliser les participations sans contrôle à titre de composante distincte des capitaux propres, et de ne plus déduire du résultat net consolidé la part du résultat net attribuable aux participations sans contrôle. Par conséquent, le résultat net consolidé doit être réparti entre la participation donnant le contrôle et les participations sans contrôle.

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

3. Modifications de conventions comptables futures (suite)

Ces trois nouveaux chapitres doivent être mis en place concurremment et s'appliqueront prospectivement à tout regroupement d'entreprises de la Société dont la date d'acquisition est le 30 janvier 2011 ou après cette date, et leur application anticipée est permise. La Société s'attend à ce que l'adoption de ces chapitres n'entraîne pas de répercussion sur les états financiers de la Société.

Adoption des normes internationales d'information financière au Canada

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'utiliser les Normes internationales d'informations financières (« IFRS » International Financial Reporting Standards). Les IFRS remplaceront les PCGR canadiens existants pour ces entreprises. Les nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les sociétés seront tenues de fournir des informations correspondantes selon les IFRS pour l'exercice précédent. Groupe Bikini Village appliquera cette norme à compter du premier trimestre de l'exercice se terminant le 28 janvier 2012. La Société prévoit que la transition aux IFRS aura une incidence sur la présentation de l'information financière, les processus d'affaires, les contrôles internes et les systèmes d'information. La Société est à finaliser actuellement l'évaluation de l'incidence qu'aura la transition aux IFRS dans ces domaines et continue d'investir dans la formation et les ressources tout au long de la période transitoire afin de faciliter le processus de conversion et de s'assurer qu'il se déroule en temps opportun. Les vérificateurs externes sont également consultés tout au long du processus.

4. Informations supplémentaires sur le coût des produits vendus

Pour le troisième trimestre terminé le 30 octobre 2010, le coût des stocks comptabilisé à titre de charge et inclus dans le coût des marchandises vendues, frais d'exploitation et d'administration totalise 2,8 millions \$ (3,2 millions \$ en 2009) et 13,2 millions \$ (12,9 millions \$ en 2009) pour la période de neuf mois terminée à la même date. Le montant reflétant le coût des stocks comptabilisé à titre de charge pour la période de neuf mois inclut 534 000 \$ (651 000 \$ en 2009) résultant du fait que la valeur nette de réalisation est plus basse que le coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours de l'exercice précédent n'a été contre passée (81 000 \$ en 2009).

5. Intérêts

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme	141	171	446	519
Autre	21	23	66	68
	162	194	512	587
Intérêts créditeurs	(7)	(2)	(7)	(6)
	155	192	505	581

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

6. Impôts sur les bénéfices

Le recouvrement d'impôts sur les bénéfices se répartit comme suit :

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
	\$	\$	\$	\$
Impôts exigibles	-	-	-	-
Impôts futurs	(540)	(675)	(108)	(790)
	(540)	(675)	(108)	(790)

7. Perte par action *

Le tableau suivant présente le détail du rapprochement des numérateurs et dénominateurs du calcul de la perte par action, de base et diluée.

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
	\$	\$	\$	\$
De base et diluée				
Perte nette	(1 478)	(1 794)	(521)	(2 273)
Perte par action,* de base et diluée	(0,81)	(1,34)	(0,37)	(1,69)
Nombre moyen pondéré d'actions * en circulation, de base et dilué	1 819 280	1 341 425	1 396 211	1 341 425

Des options donnant droit d'acheter 54 200 actions* au cours de la période terminée le 30 octobre 2010 (39 200 en 2009) susceptibles de diluer le bénéfice de base par action à l'avenir n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la perte par action diluée en raison de leurs effets antidilutifs.

Des débetures pour 3 300 000 \$ (4 200 000 \$ en 2009) pouvant être converties en 132 000 actions* ordinaires (168 000 en 2009) susceptibles de diluer le bénéfice de base par action à l'avenir n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la perte par action diluée en raison de leurs effets antidilutifs.

* Suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010.

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

8. Immobilisations

Au	30 octobre 2010		31 octobre 2009		30 janvier 2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Équipements	1 311	567	1 666	794	1 241	376
Améliorations locatives	11 701	4 305	10 870	3 807	10 505	3 467
	13 012	4 872	12 536	4 601	11 746	3 843
Amortissement cumulé	4 872		4 601		3 843	
Valeur comptable nette	8 140		7 935		7 903	

La valeur comptable nette des immobilisations inclut 779 000 \$ de biens loués en vertu de contrats de location acquisition (891 000 \$ au 31 octobre 2009 et 863 000 \$ au 30 janvier 2010), respectivement 319 000 \$ en équipements (380 000 \$ au 31 octobre 2009 et 359 000 \$ au 30 janvier 2010) et 460 000 \$ en améliorations locatives (511 000 \$ au 31 octobre 2009 et 504 000 \$ au 30 janvier 2010).

9. Actifs incorporels

Au	30 octobre 2010		31 octobre 2009		30 janvier 2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Logiciels	647	244	738	213	642	145
Valeur comptable nette	403		525		497	

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

10. Dette à long terme

Au	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 janvier 2010
	\$	\$	\$
Obligations découlant d'un contrat de location acquisition remboursable en 48 versements égaux, échéant en novembre 2012, intérêts au taux fixe de 5,63 %	544	785	727
Obligations découlant d'un contrat de location acquisition remboursable en 48 versements égaux, échéant en mars 2014, intérêts au taux fixe de 6,56 %	90	53	60
Obligations découlant d'un prêt à terme remboursable en 36 versements, échéant en juin 2013, intérêts au taux préférentiel du prêteur + 4,50 %	67	-	-
	701	838	787
Tranche échéant à moins d'un an	303	254	259
	398	584	528

Le 4 juin 2010, la Société a obtenu un prêt à terme avec RBC Banque Royale pour le financement d'aménagements au centre de distribution.

Le 8 septembre 2009, la Société a obtenu un second contrat de location acquisition avec RBC Banque Royale pour le financement des aménagements et équipements informatiques du centre de distribution.

Au 30 octobre 2010, la Société dispose d'une facilité de crédit à demande d'un montant maximal de 3 000 000 \$ renouvelable annuellement et dont aucune somme n'était utilisée au 30 octobre 2010. Un premier segment de 1,5 million \$ est disponible en tout temps et si nécessaire, une augmentation saisonnière de 1,5 million \$ est également disponible du 15 septembre au 15 décembre pour un total de 3 millions \$. Le maximum utilisable est limité à un pourcentage de la valeur des stocks diminué des réserves spécifiques et des créances prioritaires. Au 30 octobre 2010, le montant disponible en fonction de la formule de margination était de 1,3 million \$. De plus, dans le cadre normal de ses activités en 2010, la Société a procédé à l'émission de lettres de crédit et de lettres de garantie de bonne exécution en diminution de cette facilité, pour un total de 165 000 \$, qui viennent à échéance en août 2011.

Cette facilité est garantie par une hypothèque universelle de premier rang grevant les stocks, les créances ainsi que les immobilisations de la Société et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,95 % (3,0 % en 2009). En vertu des ententes relatives à la facilité de crédit, la Société est soumise à une clause restrictive concernant le respect d'un ratio financier. Au 30 octobre 2010, la Société était en conformité avec la clause restrictive applicable en vertu de cette facilité de crédit.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2011 (3 mois)	2012	2013	2014	2015
84 \$	336 \$	288 \$	40 \$	5 \$

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

11. Composante passif des débetures convertibles

Au	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 janvier 2010
	\$	\$	\$
Débetures convertibles non garanties portant intérêt à un taux annuel de 8 % payable mensuellement	3 300	4 200	3 975
Valeur du droit de conversion présenté dans les capitaux propres	(834)	(1 061)	(1 004)
	2 466	3 139	2 971
Frais de financement	(98)	(127)	(119)
Intérêts capitalisés	415	403	408
Composante passif des débetures convertibles	2 783	3 415	3 260
Tranche échéant à moins d'un an	900	900	900
	1 883	2 515	2 360

Le 25 mai 2007, Groupe Bikini Village a signé une convention de souscription avec le Fonds de Solidarité FTQ (le « Fonds ») selon laquelle le Fonds pouvait investir jusqu'à 4,5 millions \$ dans la Société. À la fin du deuxième trimestre de 2007, le Fonds avait déjà souscrit à une débeture convertible non garantie d'une somme de 2,5 millions \$. Jusqu'au 25 mai 2009, au gré de la Société et à certaines conditions, le Fonds pouvait souscrire à des débetures additionnelles aux mêmes modalités, et ce, jusqu'à concurrence de 2 millions \$, pour un investissement total de 4,5 millions \$.

Le 21 octobre 2008, à la demande de la Société, le Fonds a souscrit une somme additionnelle de 2 millions \$ en débetures convertibles non garanties.

Depuis le 1^{er} juin 2009, le Fonds, à son choix, peut exercer son privilège de convertir ses débetures en actions ordinaires de la Société à un taux de conversion de 25,00 \$ l'action (suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010). Dans l'éventualité d'un défaut ou d'un changement de contrôle de la Société, le Fonds pourra potentiellement convertir ses débetures à un taux de conversion plus avantageux.

Ces débetures portent intérêt à un taux annuel de 8 %, payable mensuellement, et sont rachetées par la Société depuis le 1^{er} juillet 2009, au moyen de 60 versements mensuels égaux.

La Société a comptabilisé séparément la composante passif et la composante capitaux propres des débetures convertibles selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en vigueur à la date de l'émission des débetures. Une première composante passif au montant de 1 495 000 \$ représentant la valeur actuelle des futurs versements d'intérêts requis à l'égard des débetures, calculée au moyen des taux d'intérêt qui prévalaient pour les instruments financiers non convertibles à la date de l'émission, a été comptabilisée en 2007, alors qu'une composante passif au montant de 1 868 000 \$ a été comptabilisée en regard de l'émission de débetures de 2008.

Au 25 mai 2007, la composante capitaux propres au montant de 1 005 000 \$ (inscrite comme élément distinct de l'avoir des actionnaires) représente la valeur actuelle de l'option de conversion détenue par les porteurs des débetures convertibles à cette date. Au 21 octobre 2008, la composante capitaux propres de la deuxième tranche au montant de 132 000 \$ (inscrite comme élément distinct de l'avoir des actionnaires) représente la valeur actuelle de l'option de conversion détenue par les porteurs de débetures convertibles à cette date.

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

11. Composante passif des débetures convertibles (suite)

Compte tenu des remboursements de la dette ayant débuté en juillet 2009, la valeur du droit de conversion présentée dans les capitaux propres est graduellement transférée au surplus d'apport.

Des frais totaux de 197 000 \$ ont été encourus en 2007 pour la mise en place du financement en débetures non garanties convertibles, pouvant atteindre 4,5 millions \$. Ces frais ont été capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif (27,1 %).

12. Capital-actions

	Nombre d'actions	Valeur comptable
		\$
Solde au 31 octobre 2009 et au 30 janvier 2010	167 678 115	27 702
Actions émises suite à l'offre de droit et placement privé	71 218 178	2 137
Rachat et annulation de chaque action antérieur au regroupement qui ne fait pas partie d'une action postérieur au regroupement	(71 655)	(9)
Actions annulées au terme du regroupement	(236 914 041)	-
Frais reliés à l'offre de droit et placement privé, net des impôts y afférents de 29 000 \$	-	(76)
Frais reliés au regroupement d'actions, net des impôts y afférents de 6 000 \$	-	(26)
Solde au 30 octobre 2010	1 910 597	29 728 \$

Placement de droits

Le 9 juillet 2010, la Société a déposé une offre de droits finale auprès de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et des organismes de réglementation des valeurs mobilières à l'égard d'un placement de droits (le « placement de droit »).

Aux termes du placement de droit, chaque porteur d'actions ordinaires (les "actions") inscrit à la date de clôture des registres, soit le 19 juillet 2010, a reçu un droit (un « droit ») pour chaque action qu'il détenait. Il fallait quatre droits et un montant de 0,03 \$ pour souscrire une action antérieure au regroupement.

Le 17 août 2010, la Société a réalisé son placement de droits et son placement privé concomitant. Tous les droits ont été exercés dans le cadre du placement de droits, par conséquent, la Société a émis 41 919 528 actions. En outre, la Société a donné à la caution la possibilité de souscrire des actions au prix de 0,03 \$ chacune dans le cadre du placement privé. Par conséquent, 29 298 650 actions ont été souscrites dans le cadre du placement privé. Donc, dans le cadre du placement de droits et du placement privé, la Société a émis un total de 71 218 178 actions ordinaires au prix de 0,03 \$ chacune, pour un produit brut total de 2,1 millions \$.

Regroupement

À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, ceux-ci ont adopté une résolution autorisant les administrateurs de la Société à procéder au regroupement des actions ordinaires (le "regroupement"). Le 9 septembre 2010, le ratio de regroupement a été fixé à une nouvelle action pour chaque 125 actions en circulation. Le 27 septembre 2010, le regroupement a été annoncé et a

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

12. Capital-actions (suite)

pris effet le 30 septembre 2010. Aucune fraction d'action n'a été émise par suite du regroupement. Toutes les fractions ont été arrondies au nombre entier inférieur le plus près. Pour chaque action antérieure au regroupement qui ne faisait pas partie d'une action postérieure au regroupement, les actionnaires ont reçu un montant au comptant qui devait correspondre (i) à 0,05 \$ ou (ii) au cours (au sens donné à ce terme dans les règles de la TSX) de l'action en question à la date de prise d'effet du regroupement, selon le plus élevé de ces montants. Les actionnaires ont ainsi obtenu 0,05\$ par action. Ainsi, 236 985 696 actions ont été annulées dans le cadre du regroupement. Le montant débité au capital-actions lors du rachat au terme du regroupement comprend une contrepartie en espèces de 4 000 \$ alors qu'une valeur de 5 000 \$ d'escompte au rachat a été attribué au surplus d'apport.

13. Régime de rémunération à base d'actions *

Le régime d'options d'achat d'actions ordinaires (« le Régime ») en place a pour but de fournir à ses bénéficiaires une incitation additionnelle à promouvoir au meilleur de leurs habilités les intérêts de la Société, et de récompenser leurs compétences en gestion, leurs contributions spéciales, leurs efforts, leur performance, leurs services rendus et à rendre, ainsi que leur loyauté envers la Société.

La durée des options, leur prix de levée, le nombre d'actions en faisant l'objet, la fréquence à laquelle elles pourront être levées, de même que toute autre modalité d'exercice des options sont, sous réserve des règles de la Bourse de Toronto, déterminés par résolution du conseil d'administration de la Société au moment de l'octroi des options aux bénéficiaires.

Toute option octroyée en vertu du Régime peut être levée, sous réserve de toute autre restriction que peut imposer le conseil d'administration de la Société à cet égard, en tout temps dans un délai ne dépassant pas dix ans à compter de la date d'octroi de chaque option.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat au 30 octobre 2010:

Fourchettes des prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à parcourir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
\$			\$		
3,75	28 800	9,9	3,75	-	-
10,00	14 400	7,5	10,00	14 400	10,00
13,75 à 16,25	11 000	5,9	15,57	11 000	15,57
	54 200	8,5	7,81	25 400	12,41

Le 9 septembre 2010, la Société a octroyé à certains de ses dirigeants, 28 800 options d'achat d'actions ordinaires à un prix de 3,75 \$ qui peuvent être exercées à n'importe quel moment au cours des trois années subséquentes à raison de 33 1/3 % par année. Ces options viennent à échéance en 2020. La juste valeur de ces options a été estimée au montant de 110 000 \$ à la date d'octroi au moyen de modèle d'évaluation *Black & Scholes* d'après les hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 2,35 %, dividende zéro, durée de vie prévue de sept ans, volatilité prévue de 85 %. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, la charge de rémunération inscrite aux résultats relativement à cet octroi est de 15 000 \$. De plus, la charge inscrite aux résultats relativement aux octrois des années précédentes est de 49 000 \$ (78 000 \$ en 2009).

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010, 12 200 options d'achat d'actions ont expiré ou ont été annulée (4 en 2009).

* Suite à un regroupement de 1 pour 125 qui a pris effet le 30 septembre 2010.

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

14. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 octobre 2010	31 octobre 2009
	\$	\$	\$	\$
i) Ajustements pour :				
Amortissements - Immobilisations	332	360	1 029	1 092
Amortissements - Actifs Incorporels	33	32	99	85
Intérêts capitalisés à la composante passif des débetures et amortissement des frais de financement	63	72	198	218
Régime de rémunération à base d'actions	31	26	64	78
Impôts futurs	(540)	(675)	(108)	(790)
Amortissements des crédits reportés au titre des contrats de location	(21)	(25)	(63)	(69)
Crédits reportés au titre des contrats de location	32	20	53	68
	(70)	(190)	1 272	682
ii) Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation				
Débiteurs	(173)	110	(74)	-
Impôts sur les bénéfices	-	253	-	253
Stocks	(14)	382	566	518
Charges payées d'avance	(228)	8	(209)	(82)
Créditeurs et charges à payer	(1 269)	(483)	(1 635)	(1 243)
	(1 684)	270	(1 352)	(554)
iii) Informations supplémentaires				
Sommes en espèces versées (encaissées) au titre de ce qui suit :				
Intérêts	81	100	253	334
Impôts sur les bénéfices	-	(252)	-	(252)
Opérations sans effet sur l'encaisse :				
Acquisitions d'immobilisations comprises dans les créditeurs et charges à payer	207	119	207	119
Acquisitions d'immobilisations par contrats de location	-	53	43	53

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

15. Engagements

La Société est liée par des contrats de location de locaux commerciaux. La plupart de ces baux ont un loyer minimal annuel et un loyer additionnel calculés sur un pourcentage des ventes brutes avec plusieurs options de renouvellement pouvant être exercées au gré de la Société ou du locateur.

Les loyers minimaux requis au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2011 (3 mois)	2012	2013	2014	2015	Subséquent
1 319 \$	5 117 \$	4 531 \$	3 119 \$	2 231 \$	3 023 \$

16. Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont de s'assurer de disposer des liquidités nécessaires au financement interne des projets d'immobilisations ainsi que de ses besoins en fonds de roulement de manière à faciliter sa croissance, de maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, de ses créanciers et du marché et d'offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la Société se compose de la dette à long terme y compris de la tranche à court terme, des débetures non garanties convertibles et des capitaux propres. La Société affecte principalement ses capitaux au financement des hausses des éléments hors caisse du fonds de roulement de même qu'aux dépenses en immobilisations liées à l'ajout de nouvelles boutiques, ainsi qu'aux projets de rénovation des boutiques existantes. La Société comble ces besoins de financement au moyen des flux de trésorerie générés à l'interne ainsi que des facilités de crédit déjà en place. Toutefois, au cours du troisième trimestre de 2010, de façon à gérer pro activement ses liquidités la Société a réalisé un placement de droits et un placement privé concomitant.

Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre.

La Société est soumise à une clause financière restrictive concernant le respect d'un ratio financier en ce qui a trait à la facilité de crédit. Au 30 octobre 2010, la Société était en conformité avec la clause restrictive applicable en vertu de cette facilité de crédit.

Le tableau suivant présente un sommaire des données quantitatives à l'égard du capital de la Société :

Au	30 octobre 2010	31 octobre 2009	30 janvier 2010
Dette à long terme, incluant la portion à court terme	\$ 701	\$ 838	\$ 787
Composante passif des débetures convertibles, incluant la portion à court terme	2 783	3 415	3 260
Capitaux propres	11 642	9 246	10 068
	15 126	13 499	14 115

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

17. Risques financiers et instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en tenant compte des besoins opérationnels. Ses liquidités suivent une courbe saisonnière en fonction des ventes, du calendrier des achats de stocks et des dépenses en immobilisations. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations. La Société a une dette à long terme, nécessitant des versements en capital de 1,2 million \$ au cours des douze prochains mois. L'information sur les versements en capital au cours des années subséquentes est présentée aux notes 11 et 12 – Dette à long terme et Composante passif des débiteures convertibles du Rapport Annuel 2009. Les créiteurs et les charges à payer sont tous courants.

Risques de change

La Société est exposée à des risques financiers qui découlent des fluctuations des taux de change ainsi que de la volatilité de ces taux. Dans le cadre de ses activités, la Société effectue certaines transactions d'achats de marchandises en devises. La Société gère ce risque grâce à des contrats de change à terme. Au 30 octobre 2010, la Société avait des contrats de change libellés en dollars US d'un montant de 1,4 million \$ (831 000 \$ au 31 octobre 2009) avec des échéances allant jusqu'en juin 2011 (jusqu'en août 2010 au 31 octobre 2009) et à des taux variant entre 1,031 et 1,0532 (1,055 et 1,215 en 2009). Au 30 octobre 2010, la juste valeur des gains ou pertes non réalisés sur ces contrats de change a été comptabilisée aux résultats et représente une perte de 37 000 \$ (67 000 \$ en 2009). Ces montants ont été comptabilisés sous le poste "Créiteurs et charges à payer". La juste valeur de ces contrats de change représente 1,5 million \$ (895 000 \$ en 2009). La juste valeur est classée selon le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Les comptes à payer en dollars US, inclus dans le bilan au 30 octobre 2010, étaient de 2 000 \$ (zéro au 31 octobre 2009).

La Société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars US au 30 octobre 2010, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du taux de change du dollar US aurait une incidence sur les capitaux propres et le résultat net. Au 30 octobre 2010, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar CA par rapport au dollar US, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 148 000 \$ des capitaux propres et du résultat net de la Société pour la période de neuf mois terminée le 30 octobre 2010.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt repose sur les intérêts gagnés sur son encaisse ainsi que les intérêts payés sur la marge de crédit. Les facilités de crédit à court terme décrites à la note 10 portent intérêt à des taux variables, alors que la dette à long terme comporte un taux fixe.

La Société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 30 octobre 2010 afin de déterminer l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les capitaux propres et le résultat net. Au cours de la période de neuf mois de 2010, la Société a gagné des intérêts créiteurs de 7 000 \$ et n'a pas encouru de frais d'intérêts sur sa marge de crédit. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de la période aurait donné lieu à une augmentation de 19 000 \$ ou à une diminution de 7 000 \$ des capitaux propres et du résultat net. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constants.

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

17. Risques financiers et instruments financiers (suite)

Juste valeur

a) Classification

La Société a classé ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

- L'encaisse et les équivalents de l'encaisse sont classés comme « détenus à des fins de transaction ».
- Les débiteurs sont classés dans les « prêts et créances ».
- Les créditeurs et charges à payer ainsi que les dettes à long terme sont classés dans les « autres passifs financiers ».

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2 - techniques d'évaluations fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Au cours des neuf premiers mois de 2010, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les différents niveaux.

L'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer sont tous des instruments financiers à court terme et, par conséquent, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur de la composante passif des débetures convertibles ne s'écarte pas de sa valeur comptable de façon importante. La juste valeur estimative pourrait différer du montant qui serait obtenu advenant le règlement immédiat des instruments.

18. Information sectorielle

La Société considère ses activités de vente au détail comme un seul secteur d'exploitation.

19. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de la période courante.

GROUPE
Bikini Village
 inc.